

Affaire n°41/2015 : Centre Administratif - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au Lot n°5: menuiseries extérieures aluminium.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée qu'un marché travaux de menuiseries extérieures aluminium et brise soleil a été attribué à Espace Aluminium et notifié le 05 décembre 2023.

Par délibération n°135/1759 en date du 21 Décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération de réalisation du centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, et en a confié sa réalisation par convention de mandat à la SPL Grand Sud.

Par délibération n°29/1335 en date du 23 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a autorisé la SPL Grand Sud à signer le marché de travaux correspondant.

De même, par délibération n°30/1407 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a validé le nouveau coût projet des travaux.

Le présent avenant n°1 a pour objet de contractualiser des modifications, de l'ajout et de la suppression de prestations au marché.

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

Montant du marché initial :	Hors taxe :	3 132 443,00 €
	TTC :	3 398 700,66 €
Montant de l'avenant n°1 :	Hors taxe :	- 106 085,69 €
	TTC :	- 115 102,97 €
Montant du marché incluant l'avenant 1 :	Hors taxe :	3 026 357,31 €
	TTC :	3 283 597,68 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial du marché est de - 3,39 %

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la passation du projet d'avenant n°1 au marché de travaux de menuiseries extérieures aluminium et brise soleil, passé avec Espace Aluminium sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,
- D'AUTORISER, le directeur général de la SPL Grand Sud, à SIGNER ce projet d'avenant n°1 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT COM
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
164-20250826-41-2015-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025